

Service Santé Scolaire

Besançon, le 17 septembre 2021

Affaire suivie par :

IRF/CB/CD

Tél : 03 81 65 48 98

Mél : ce.sante.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

Mesdames, Messieurs

Objet : Mineur en danger ou en risque de l'être.

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents nécessaires à la rédaction d'une Information Préoccupante (IP). **Merci de détruire ceux que vous possédez pour n'utiliser que les nouveaux.**

L'école joue un rôle primordial de détection en matière de protection de l'enfance pour le Doubs.

Toute suspicion de danger pour un élève doit faire l'objet d'une IP.

Dans notre département le dispositif en vigueur est le suivant : **les IP doivent être adressées à la DSDEN du Doubs**, aux conseillères techniques, médecin (pour le 1^{er} degré) et assistante sociale (pour le second degré).

ce.sante.dsden25@ac-besancon.fr

Le Conseil Départemental étant le chef de file de la protection de l'enfance, les IP sont transmises au CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes).

Face à ces situations, les enseignants peuvent se sentir démunis, affectés par les révélations de leurs élèves, ou même craindre la réaction des parents.

Nous vous rappelons que les conseillères techniques, médecin, Madame RISOLD-FAIVRE, et assistante sociale, Madame BALANDIER sont à votre disposition pour échanger sur toute difficulté dans le traitement de ces situations.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le médecin conseiller technique



Isabelle RISOLD-FAIVRE

L'assistante sociale conseillère technique
départementale



Catherine BALANDIER

PJ :

- Fiche d'information préoccupante ou de signalement d'enfant en danger (**document 1**)
- Plan pour rédiger une information préoccupante ou un signalement d'enfant en danger (**document 2**)
- Guide à l'usage des professionnels